




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-719**

Séance publique du

12 juillet 2021

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210712- lmc1198157-DE-1-1
Date de signature : 16/07/2021
Date de réception : vendredi 16 juillet 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : BIBLIOTHEQUES LES MEJANES - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE MATERIELS INFORMATIQUES ET POUR UNE PRESTATION DE MISE EN PLACE D'UN AGENDA CULTUREL EN LIGNE A L'USAGE DU PUBLIC DES BIBLIOTHEQUES

Le 12 juillet 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/07/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Francis TAULAN, Madame Béatrice BENDELE à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Alain PARRA à Madame Elisabeth HUARD, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction Lecture Publique, Patrimoine
Ecrit et Archives

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2021

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : BIBLIOTHEQUES LES MEJANES - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE MATERIELS INFORMATIQUES ET POUR UNE PRESTATION DE MISE EN PLACE D'UN AGENDA CULTUREL EN LIGNE A L'USAGE DU PUBLIC DES BIBLIOTHEQUES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le réseau des bibliothèques Les Méjanas a achevé en 2020 la première phase de son projet labellisé par le Ministère de la Culture « Bibliothèque numérique de référence » (BNR, 2017-2020), dont les trois grands axes ont été la mise en place d'un portail de ressources numériques (<http://numerique.citedulivre-aix.com>), l'automatisation complète des transactions sur tout le réseau, et le déploiement du WIFI.

Avant de passer à la seconde phase de ce projet (BNR2, 2022-2024) qui consistera essentiellement à proposer de nouveaux services et équipements numériques à la bibliothèque Méjanas-Allumettes dans le cadre de son réaménagement, le réseau des bibliothèques poursuit ses engagements en faveur de la médiation numérique, de l'apprentissage des savoirs numériques de base, de la découverte et de l'initiation à l'utilisation de ressources et d'applications numériques. Cet engagement au service des citoyens se traduit également par le recrutement, courant 2021, d'un « conseiller numérique », via le dispositif proposé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Ainsi trois projets verront le jour en 2021, en complément de l'acquisition de ressources numériques pour alimenter le portail en ligne (<http://numerique.citedulivre-aix.com>) :

- le renouvellement complet du parc de tablettes et de liseuses à destination du public,
- la mise en place d'un parc d'ordinateurs portables pour réaliser des formations pour le public,
- la mise en place d'un calendrier d'événements sur le site web <http://www.citedulivre-aix.com/>.

Ces projets s'élèvent pour 2021 à un montant prévisionnel de 50 000 € HT.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande, Mes chers collègues, de bien vouloir :

- AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à solliciter des subventions au plus fort taux auprès de la Direction des Affaires culturelles (DRAC), du Conseil Départemental, de la Région, de la Métropole et à signer tout document y afférent ;
- DIRE que Monsieur le Trésorier Principal d'Aix municipale fera recettes des sommes correspondantes.

DL.2021-719 - BIBLIOTHEQUES LES MEJANES - DEMANDE DE SUBVENTION POUR
L'ACHAT DE MATERIELS INFORMATIQUES ET POUR UNE PRESTATION DE MISE EN
PLACE D'UN AGENDA CULTUREL EN LIGNE A L'USAGE DU PUBLIC DES
BIBLIOTHEQUES -

Présents et représentés	: 52
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

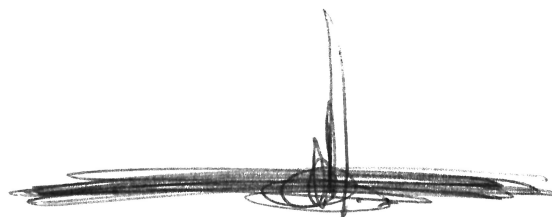
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Amandine JANER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Amandine JANER', with a long horizontal stroke underneath.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 16/07/2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»